

# PRUDENCE ACTION DE CHASSE

## Forêt domaniale de Versailles

Chasse du 8 novembre 2022 au 9 mars 2023

**NOVEMBRE : Mardi 8**

**DECEMBRE : Jeudi 15**

**JANVIER : Jeudis 5 et 26**

**MARS : Jeudis 9**

Par arrêté préfectoral, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées, des panneaux «CHASSE EN COURS» sont disposés en périphérie du secteur chassé.

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux «CHASSE EN COURS» sont disposés en périphérie du secteur chassé.

**Chasse en continu de 9h à 18h**



Retrouvez chaque jour de chasse la cartographie des zones chassées dans la forêt, en téléchargeant l'application Melckone :



Faute de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont fortement augmenté. En consommant les graines et les jeunes plants, les grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Voilà pourquoi la chasse, strictement réglementée et sécurisée, s'avère le seul moyen pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la grande faune.